

Nom: .....

Rue, No: .....

CP/Lieu: .....

Madame la Présidente de la Confédération  
Eveline Widmer-Schlumpf  
Cheffe du département fédéral des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Concerne: déclaration internationale sur les droits des paysan-ne-s

Madame la Présidente,

Je viens d'apprendre que la délégation suisse au Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au mois de mars au projet de déclaration sur les droits des paysans en arguant que la protection des paysans était déjà établie au sein de différents textes et traités internationaux et en prétextant de mettre l'effort sur l'application des droits existants. Cette position n'est pas crédible quand on sait que la Suisse refuse de signer le mécanisme d'application de l'ONU concernant les droits économiques, sociaux et culturels. Ce refus d'un instrument international protégeant les premières victimes de la mondialisation me choque.

Par la présente, j'exprime mon soutien ferme à l'adoption d'une déclaration internationale sur les droits des paysans. Ce nouvel instrument doit protéger les paysans et les autres personnes travaillant dans des zones rurales, contre la mainmise des multinationales sur les ressources vitales, telle la terre, l'eau et les semences et les violations des droits humains qui y sont liés.

Chaque année, des milliers de petits agriculteurs sont victimes d'expropriations, d'expulsions et de déplacements forcés et ce problème a pris une ampleur sans précédent sous l'effet du nouveau phénomène mondial d'accaparement des terres. Les personnes travaillant dans le monde rural représentent 70 % de ceux qui souffrent de la faim dans le monde. Les femmes sont particulièrement touchées par la faim et la pauvreté, principalement du fait de la discrimination dont elles sont victimes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives, dont la terre, l'eau et les semences.

En même temps des entreprises multinationales, dont certaines ont leur siège en Suisse, engrangent des bénéfices croissants avec le commerce de l'eau, celui des semences et l'accaparement de terres.

Avec sa prise de position incompréhensible la Suisse discrédite ses propres activités "humanitaires" entreprises dans le cadre de l'aide au développement au SECO et à la DDC. Elle discrédite également sa politique étrangère basée sur la promotion de la paix et le respect des droits humains. Je vous prie donc instamment d'aviser les délégués de la Suisse au sein du Conseil des droits de l'Homme de changer d'attitude et d'épauler au mois de juin prochain, lors de la session plénière du Conseil des droits humains, l'initiative courageuse et indispensable d'une déclaration internationale sur les droits paysans.

Certain que vous êtes sensible aux arguments que j'ai avancés, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations

Date et Signature:

Copie ou information à: Coopérative Longo maï, Le Montois 1, 2863 Undervelier ou [montois@vtxmail.ch](mailto:montois@vtxmail.ch)